

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 13 février 2025

Objet : Demande d'accès à l'information
- Valeur locative d'infrastructures

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 6 février 2025 visant à connaître le tarif horaire et journalier pour la location de nos installations :

1. La piste d'essai de l'École nationale;
- Tarif pour la location de notre circuit routier : **348 \$** pour 1/3 journée ou **696\$** pour une journée complète
2. Champ de tir extérieur conventionnel ou pour pistolet;
- Location à l'externe : **250\$/jour**
3. Chambre à gaz (on parle ici d'un espace d'exercice avec masque pour tester les équipements);
- Nous n'avons aucune installation de ce genre à Nicolet

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

/original signé/
Andréanne Deschênes

AD/abl

p.j. (1)